

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-SÉBASTIEN**

**Procès-verbal** de la séance extraordinaire du conseil municipal de Saint-Sébastien tenue le 11 janvier 2022 à 20h00 sans public tel que requis par l'arrêté numéro 2021-090 du 20 décembre 2021. Sous la présidence du maire, Monsieur Martin Thibert et à laquelle session étaient présents par visioconférence les conseillers Messieurs Michel Bonneville et Jonathan Bolduc-Dufour, Madame Emmanuelle Prud'homme, Monsieur Francis Lamarre, ainsi que Mesdames Lyne Morin et Édith Lamoureux.

Également présente par visioconférence : Madame Joance Martin, directrice générale et secrétaire-trésorière.

**ORDRE DU JOUR**

- 1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**
- 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU 7 ET 14 DÉCEMBRE 2021**
- 4. AUTORISATION DE PAIEMENT DES COMPTES COURANTS**
  - 4.1 DÉPÔT DES COMPTES MENSUELS**
- 5. LOISIRS ET CULTURE**
- 6. PROTECTION DES BIENS ET DE LA PERSONNE**
- 7. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**
- 8. ENVIRONNEMENT**
  - a) Déclaration citoyenne universelle d'urgence climatique (DUC)
- 9. HYGIÈNE DU MILIEU, TRANSPORT ET VOIRIE**
  - a) Demande de nettoyage de la branche 2 du cours d'eau Labonté
  - b) Programme d'aide à la voirie locale (PPA-CE) – Reddition de comptes
  - c) Changement de limite de vitesse pour le rang Ste-Marie
- 10. FONCTIONS ADMINISTRATIVES GÉNÉRALES**
  - a) Adoption du règlement 517 sur le traitement des élus municipaux pour l'année financière 2022
  - b) Adoption du règlement 518 relatif aux taux de taxes pour l'année 2022
  - c) Avis de motion et présentation du règlement 519 édictant le code d'éthique et de déontologie des élus-es municipaux
  - d) Dépôt des rapports de dépenses et dons pour l'élection générale du 7 novembre 2021
  - e) Mot de retraite pour M. Jean Vasseur
- 11. VARIA**
- 12. COURRIER**
- 13. QUESTIONS DE L'ASSISTANCE**
- 14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE : \_\_\_\_\_ H \_\_\_\_\_**

## 1. OUVERTURE

**M. Martin Thibert, maire, ouvre l'assemblée en souhaitant la bienvenue à tous.**

**2022-01-005** Il est proposé par M. Michel Bonneville, appuyé par M. Francis Lamarre et résolu à l'unanimité des conseillers présents, de débiter cette assemblée à 20h00. ADOPTÉE.

## 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**2022-01-006** Il est proposé par Mme Lyne Morin, appuyé par Mme Edith Lamoureux et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté. Le varia demeure ouvert. ADOPTÉE.

## 3. LECTURE ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU 7 ET DU 14 DÉCEMBRE 2021

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 décembre 2021;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 décembre 2021;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil renoncent à la lecture des procès-verbaux;

### **EN CONSÉQUENCE :**

**2022-01-007** Il est proposé par M. Francis Lamarre, appuyé par Mme Édith Lamoureux et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'adopter les procès-verbaux des séances du 7 et du 14 décembre 2021. ADOPTÉE.

## 4. AUTORISATION DE PAIEMENT DES COMPTES COURANTS

### **COMPTES COURANTS**

**\*\*\* AU 11 JANVIER 2022 \*\*\***

<b>ADMINISTRATION GÉNÉRALE</b>		
PAPETERIE COWANSVILLE	FOURNITURES DE BUREAU	110,27
L'HOMME ET FILS INC.	CREMETTES	4,75
L'HOMME ET FILS INC.	EAU	11,38
L'HOMME ET FILS INC.	PAPETERIE ET TIMBRE	7,34
CAIN LAMARRE S.E.N.C.R.L.	SERV. PROF. 2 JUILLET AU 21 OCTOBRE	13 665,93
CAIN LAMARRE S.E.N.C.R.L.	SERV. PROF. 2 AU 22 NOVEMBRE 2021	1 276,05
FQM	ADHÉSION 2022	1 476,95
MAISON HINA	DON	100,00
CIM	SOUTIEN TECHNIQUE ANNUEL	6 300,76
<b>SÉCURITÉ PUBLIQUE</b>		
CHAUFFAGE P. GOSSELIN	HUILE À CHAUFFAGE CASERNE	575,45
<b>HYGIÈNE DU MILIEU - TRANSPORT - VOIRIE</b>		
MRC DU HAUT-RICHELIEU	ENTRETIEN BR.52 RIVIÈRE DU SUD	6,90
SIGNÉ FONTAINE	RECEVEUR PORTE DE GARAGE	160,40
ÉNERGÈRE	LIBÉRATION 50% RETENUE (LUMIÈRES RUES)	1 488,40
MISSION COMMUNICATIONS LLC	RENOUVEL. SERVICES PM1	474,43
L'HOMME ET FILS INC.	QUINCAILLERIE BOYAU	6,96

MUNICIPALITÉ HENRYVILLE	USEP - 3IÈME TRIMESTRE	11 874,82
ENVIRO5	NETTOYAGE DE PONCEAUX	3 138,82
CIMA + S.E.N.C.	SURV. TRAVAUX RG STE-MARIE	5 582,04
DULUDE RENÉ	BOTTES DE TRAVAIL HIVER	200,00
ARCHE DE NOÉ	CUEILLETTE CARCASSE CHEVREUIL	229,95
<b>LOISIRS ET CULTURE</b>		
L'HOMME ET FILS INC.	MINUTERIE ET VESTE	35,14
SÉPUL JACQUELINE	SUBV.ACT.SPORT ÉQUITATION	213,00
BOLDUC-DUFOUR JONATHAN	SUBV.ACT. DANSE MAGALIE	39,00
LIBRAIRIE MODERNE	CADEAUX FÊTE DE NOEL 2021	1 476,82
SIBIO, PASCALLE	SUBV.ACT. FOOTBALL	210,00
	<b>TOTAL</b>	<b>48 665,56</b>

**2022-01-008** Il est proposé par Mme Edith Lamoureux, appuyé par Mme Emmanuelle Prud'homme et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que les dépenses au montant total de 48 665.56\$ soient autorisées pour le paiement des comptes courants tels que présentés. **ADOPTÉE.**

#### 4.1 DÉPÔT DES COMPTES MENSUELS

**Les membres du conseil prennent acte de la liste des chèques émis en paiement des dépenses incompressibles telles que décrites au règlement 413.**

#### **Dépenses incompressibles – Règlement 413**

SALAIRE DES EMPLOYÉS	ADMIN, VOIRIE ET PARC - DÉCEMBRE 2021	10 841,38
GARAGE YVES ST-LAURENT	ESSENCE	156,00
MRC DU HAUT-RICHELIEU	GMR JANVIER 2022	6 954,22
ENVIRONEX	ANALYSES D'EAU DÉCEMBRE 2021	112,96
GESTIM INC.	SERV.INSPECTION DÉCEMBRE 2021	1 684,38
HYDRO-QUÉBEC	LUMIÈRES DE RUES	332,02
HYDRO-QUÉBEC	ENSEIGNE NUMÉRIQUE	72,76
HYDRO-QUÉBEC	CENTRE COMMUNAUTAIRE	1 269,32
HYDRO-QUÉBEC	CASERNE ET BIBLIOTHÈQUE	379,45
RÉGIE INCENDIE MSB-SBI	SERV.TPI 17 OCTOBRE AU 25 DÉCEMBRE	1 706,66
UNIFOR	REMISES DÉCEMBRE 2021	176,94
INDUSTRIELLE ALLIANCE GR	REMISES DÉCEMBRE 2021	233,52
TD WATERHOUSE CANADA INC	REMISES DÉCEMBRE 2021	441,10
MINISTRE DU REVENU DU QU	DAS DÉCEMBRE 2021	6 263,98
RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANA	DAS DÉCEMBRE 2021	2 114,53
FINANCIÈRE MANUVIE	ASSUR.COLLECTIVE JANVIER 2022	959,64
FONDS DE SOLIDARITÉ FTQ	REMISES DÉCEMBRE 2021	250,00
RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANA	RETENUE SUR SALAIRE	323,27
DESJARDINS SERVICES DE CARTES	BONBONS NOIX ET CIE HALLOWEEN 21	73,42
DESJARDINS SERVICES DE CARTES	NEDCO RELAIS CHAUFFAGE	66,63
DESJARDINS SERVICES DE CARTES	WALMART ÉQUI. BUREAU ET HALL.	217,29
DESJARDINS SERVICES DE CARTES	WALMART ACHAT RÉGIE	34,46
	<b>TOTAL</b>	<b>34 663,93</b>

#### 5. LOISIRS ET CULTURE

**Aucun point à l'ordre du jour**

## 6. PROTECTION DES BIENS ET DE LA PERSONNE

**Aucun point à l'ordre du jour**

## 7. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

**Aucun point à l'ordre du jour**

## 8. ENVIRONNEMENT

### A) DÉCLARATION CITOYENNE UNIVERSELLE D'URGENCE CLIMATIQUE (DUC)

**CONSIDÉRANT QUE** l'état d'urgence climatique, tel que décrit dans la Déclaration citoyenne universelle d'Urgence Climatique (DUC), a été reconnu par au moins 525 municipalités québécoises, par le gouvernement du Québec et le gouvernement du Canada;

**CONSIDÉRANT QUE** l'ONU ainsi qu'un grand nombre de gouvernements et organismes à travers le monde reconnaissent le risque existentiel que représente le réchauffement planétaire;

**CONSIDÉRANT QUE** les derniers rapports scientifiques nous indiquent qu'un bouleversement abrupt et irréversible du climat est en cours;

### **EN CONSÉQUENCE :**

**2022-01-009** Il est proposé par Mme Emmanuelle Prud'homme, appuyé par Mme Edith Lamoureux et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

**D'appuyer** la déclaration d'urgence climatique en reconnaissant l'état d'urgence climatique;

**De poser** des actions sur le territoire de Saint-Sébastien;

**D'autoriser** la directrice générale à signer tout document requis. **ADOPTÉE.**

## 9. HYGIÈNE DU MILIEU, TRANSPORT ET VOIRIE

### A) DEMANDE DE NETTOYAGE DE LA BRANCHE 2 DU COURS D'EAU LABONTÉ

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a fait une demande de travaux de nettoyage pour la branche 2 du cours d'eau Labonté;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC du Haut-Richelieu désire connaître notre mode de répartition des frais pour les travaux;

### **EN CONSÉQUENCE :**

**2022-01-010** Il est proposé par Mme Lyne Morin, appuyé par M. Michel Bonneville et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

**QUE** le Conseil de la Municipalité de Saint-Sébastien avise la MRC du Haut-Richelieu de son intention de procéder à la répartition des frais encourus selon la superficie contributive des terrains situés sur le territoire de la municipalité (sous-bassin versant) et à cet effet, demande à la MRC de produire un projet de répartition avec une marge de plus ou moins 10% d'erreur, à titre indicatif seulement, sans obligation de la part de la municipalité de maintenir ce mode de répartition;

**QUE** le projet de répartition demandé soit utilisé uniquement à titre indicatif dans le cadre de la réunion des intéressés. **ADOPTÉE.**

**B) PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PPA-CE) – REDDITION DE COMPTES**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

**CONSIDÉRANT QUE** le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

**CONSIDÉRANT QUE** le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

**CONSIDÉRANT QUE** la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le **31 décembre 2021** de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

**CONSIDÉRANT QUE** le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

**CONSIDÉRANT QUE**, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

**CONSIDÉRANT QUE** les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

**EN CONSÉQUENCE :**

**2022-01-011** Il est proposé par M. Francis Lamarre, appuyé par M. Jonathan Bolduc-Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que le conseil municipal de Saint-Sébastien approuve les dépenses d'un montant de 40 086.00\$ relatives aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée. **ADOPTÉE.**

**C) CHANGEMENT DE LIMITE DE VITESSE DANS LE RANG STE-MARIE**

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux sur la chaussée du rang Ste-Marie sont maintenant terminés;

**CONSIDÉRANT QUE** le débit de circulation est revenue à la normale;

**EN CONSÉQUENCE :**

**2022-01-012** Il est proposé par M. Jonathan Bolduc-Dufour, appuyé par M. Michel Bonneville et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'entériner le changement de la limitation de vitesse dans le rang Ste-Marie de 70km/h à 80km/h. **ADOPTÉE.**

**10. FONCTIONS ADMINISTRATIVES GÉNÉRALES**

A) ADOPTION DU RÈGLEMENT 517 SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2022

**CONSIDÉRANT QUE** la présentation du règlement 517 et l'avis de motion ont été donnés par le conseiller M. Francis Lamarre à la séance ordinaire du 7 décembre 2021;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil renoncent à la lecture dudit règlement;

**EN CONSÉQUENCE :**

**2022-01-013** Il est proposé par Mme Lyne Morin, appuyé par M. Michel Bonneville et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'adopter le règlement 517 relatif au traitement des élus municipaux pour l'année financière 2022, tel que présenté et sans modification, lors de la séance du 7 décembre 2021. **ADOPTÉE.**

B) ADOPTION DU RÈGLEMENT 518 RELATIF AUX TAUX DE TAXES POUR L'ANNÉE 2022

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal de Saint-Sébastien se doit d'adopter un règlement décrétant les taux de taxes imposées en l'an 2022;

**CONSIDÉRANT QUE** l'avis de motion a été donné à la séance du 7 décembre 2021 par le conseiller Michel Bonneville;

**EN CONSÉQUENCE :**

**2022-01-014** Il est proposé par M. Francis Lamarre, appuyé par Mme Edith Lamoureux et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'adopter le règlement 518 relatif aux taux de taxes pour l'année 2022. **ADOPTÉE.**

C) AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT 519 ÉDICTANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS·ES MUNICIPAUX

**Avis de motion est par les présentes donné par le conseiller Michel Bonneville, qu'à une séance ultérieure sera adopté le règlement 519 édictant le code d'éthique et de déontologie des élus-es municipaux.**

D) DÉPÔT DES RAPPORTS DE DÉPENSES ET DONS POUR L'ÉLECTION GÉNÉRALE DU 7 NOVEMBRE 2021

**Dépôt des rapports de dépenses et dons pour l'élection générale du 7 novembre 2021 effectué par la directrice générale et secrétaire-trésorière.**

E) MOT DE RETRAITE POUR M. JEAN VASSEUR

**La directrice générale mentionne la retraite de M. Vasseur et souhaite de la part du conseil municipal et des employés une excellente retraite à M. Vasseur et le remercie pour son dévouement envers Saint-Sébastien.**

10. VARIA

A) EXCUSES DU MAIRE MARTIN THIBERT ENVERS LE CITOYEN M. CLAUDE ST-DENIS

**M. Thibert fait des excuses à M. St-Denis suite à un évènement ayant eu lieu l'an dernier.**

11. COURRIER

12. QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

**La directrice générale mentionne qu'elle n'a reçu aucune question.**

13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

**2022-01-015** L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par M. Jonathan Bolduc-Dufour, appuyé par M. Michel Bonneville et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que cette assemblée soit levée à 20h15. ADOPTÉE.

---

Martin Thibert,  
Maire

---

Joance Martin,  
Directrice générale et secrétaire-trésorière